

## PASTILLES 70/20 HYPOCHLORITE DE CALCIUM

Homologation pour l'utilisation en piscines publiques n° 1624



70 % de chlore disponible à dissolution rapide (chlore non stabilisé).  
Préconisé pour utilisation avec un doseur de pastilles adapté.

### MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Les pastilles d'hypochlorite s'utilisent :

- Mise en eau :

8 pastilles par tranche de 10 m<sup>3</sup> d'eau

- Traitement de choc (verdissement de l'eau)

8 à 10 pastilles par tranche de 10 m<sup>3</sup> d'eau

- Traitement périodique (avec un doseur de pastilles)

Maintenir en permanence un taux de chlore actif compris entre 0,4 et 1,4 mg/L.

Si l'eau de la piscine est stabilisée, maintenir un taux de chlore libre supérieur à 2 mg/L

### ATTENTION :

**Ne pas mélanger avec les chlorocyanuriques**

### CONDITIONNEMENT :

Seau de 5 kg : palette de 80

Bidon 25 kg : palette de 24

**DESIGNATION  
COMMERCIALE :**

**HYPOCHLORITE PASTILLES**

**NATURE CHIMIQUE :**

Hypochlorite de calcium hydraté (12,5 % d'eau) :  $\text{CaCl}_2\text{O}_2$   
N°ONU : 2880



**RENSEIGNEMENTS  
TOXICOLOGIQUES :**

Produit nocif en cas d'inhalation et d'ingestion. Produit irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et pour la peau humide. Risques pulmonaires et lésions oculaires.

**STOCKAGE ET  
MANIPULATION :**

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux solides COMBURANTS et NOCIFS. Conserver en emballage d'origine fermé, dans un local ventilé et frais, à l'abri de l'humidité et des sources de chaleur. Manipuler en évitant la formation de poussière. Laver les emballages à l'eau puis traiter l'eau. Eviter le contact avec des acides.

Les produits sont conditionnés et livrés dans des emballages répondant aux normes U.N. et à la réglementation CEE RTMD applicable au 1.07.1993.

**INDICATIONS  
PARTICULIERES :**

Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél. : 05.61.49.33.33

**Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité**